



conflit avec mon employeur

Par **ayyoko**, le **15/02/2010** à **17:25**

Bonjour,

Je suis actuellement en poste depuis juin 2008. Il ya 3 semaine de ça mon employeur me convoque et me dit: " je ne vous aime pas je n'ai rien à dire sur votre travail mais je vous propose un départ immédiat avec 3 mois de préavis non effectué payé". Lundi j'envoi un mail et aussi au DRH que je ne comprends pas. Bien sûr mon employeur dit qu'il ne ma jamais parlé de. Ensuite il m'envoi un courrier en stipulant que j'avais fais des erreurs sur des dossiers qui classés selon moi. Et oui j'ai des preuves qui prouvent que j'ai rien à me reprocher. Il n'arrête pas de me mettre la pression.

Comment faire

J'ai besoin de conseils

Par **tof54304**, le **16/02/2010** à **17:33**

Le conseil que je peut vous donner est le suivant:

Votre employeur n'a pas respecter la procédure de licenciement. Votre licenciement est donc nul.

Vous pourrez seulement prétendre à beaucoup plus d'indemnité de licenciement.

==> <http://juristedroit.e-monsite.com/>